



Cap aux matériaux biosourcés locaux : Pour une isolation saine et durable dans les bâtiments publics du Sud Mayenne !

Dans le cadre de sa **POLITIQUE ENERGIE-CLIMAT**, le **GAL SUD MAYENNE** (Groupe d'Action Local) s'est fixé des objectifs pour moins et mieux consommer l'**ÉNERGIE** et ambitionne le **TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE**.

Le GAL propose des **CONSEILS EN ENERGIE PARTAGÉS (CEP)** auprès des collectivités afin qu'elles soient accompagnées pour réduire leur empreinte carbone et leur facture énergétique. Le diagnostic et les préconisations de ces CEP participent donc à la **TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE** et à la **LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**.

L'**ISOLATION**, notamment du plafond (combles) et des murs, est le gisement d'économie d'énergie le plus important dans le bâti. En moyenne, respectivement **30% ET 25% DES DÉPERDITIONS THERMIQUES DES BÂTIMENTS SONT GÉNÉRÉES PAR UNE ISOLATION INSUFFISANTE** des plafonds ou des murs.

Si le GAL Sud Mayenne avec les CEP s'assurent de la performance de la résistance thermique des isolants retenus et sont vigilants sur la qualité de l'**ÉTANCHÉITÉ À L'AIR**, ils ont également pour ambition d'encourager et de promouvoir les **MATÉRIAUX LES PLUS DURABLES** contribuant au **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL** et **CONSOMMANT MOINS D'ÉNERGIE GRISE** tout au long de leur cycle de vie.

CHOISIR DES MATÉRIAUX BIO-SOURCÉS, C'EST...

- **CHOISIR DES MATIÈRES PREMIÈRES RENOUVELABLES** issues de cultures autonomes ou sobres en énergies, régénératrices des sols et stockant le carbone
- **MAÎTRISER LA CONSOMMATION D'ÉNERGIES FOSSILES** dans le processus de fabrication et de traitement (matériau recyclable)
- **CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES LOCALES** de production et distribution,
- Maintenir et développer l'**EMPLOI LOCAL**,
- **BÉNÉFICIER D'UN PLUS GRAND CONFORT ET DE PERFORMANCES DURABLES** : acoustique, déphasage thermique et régulation de l'humidité améliorés,
- **OBTENIR UNE MEILLEURE QUALITÉ D'AIR** : moindre émission de polluants, absence de COV (Composés Organiques Volatiles)
- **ANTICIPER DE FUTURES NORMES ET RÉGLEMENTATIONS**

LE GAL SUD MAYENNE PROPOSE DE PROMOUVOIR ET ACCOMPAGNER LE SAUT QUALITATIF DE L'ISOLATION VERS LES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS, SAINS ET DURABLES EN CONDUISANT UNE DOUBLE ACTION :



Orienter et majorer l'aide à l'investissement sur les travaux d'isolation pour compenser l'éventuel surcoût d'investissement



Sensibiliser les collectivités par des **visites et des témoignages d'acteurs** sur des territoires pionniers et ayant structuré des **filières locales** autour de ces matériaux : laine ou fibre de bois, de lin, de chanvre ou ouate de cellulose par exemple.

TABLEAU DES AIDES DU GAL SUD MAYENNE (programme européen «LEADER» ou national «CEE-TEPCV»)

	TAUX D'AIDE	DÉPENSE SUBVENTIONNABLE (PLAFOND)	MONTANT D'AIDE (PLAFOND)
MATÉRIAUX BIOSOURCÉS	60%	50 000 €	30 000 €

D'un minimum de 3 000 €, cette aide sera attribuée sous réserve du suivi d'une sensibilisation du maître d'ouvrage à l'étanchéité à l'air et à l'isolation de qualité, proposée par le CEP à partir de maquettes pédagogiques.

Candidature : lettre et sollicitation du CEP

> Gal Sud Mayenne

Hôtel de Ville - 23, Place de la République - 53200 Château-Gontier

Tel: 02 43 09 55 46 - Email: gal@sud-mayenne.com - Site web: gal-sud-mayenne.com



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDUS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL, L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

